

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3488**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin Finat Duclos, angle chemin de la Bucheronne et appartenant à Mme Nicole Viallet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3488**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située chemin Finat Duclos, angle chemin de la Bucheronne et appartenant à Mme Nicole Viallet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune, une parcelle de terrain de 96 mètres carrés située en bordure de cette voie et du chemin de la Bucheronne cadastrée sous le numéro 37 de la section BH et appartenant à madame Nicole Viallet.

Aux termes du compromis, ladite propriétaire céderait cette parcelle, libre de toute location ou occupation, au prix de 96 €.

En outre, la Communauté urbaine prendrait en charge la création au nouvel alignement d'une entrée charretière, la reprise de l'accès en enrobé sur environ 2 mètres et la repose d'une barrière de sécurité du côté du ruisseau, travaux consécutifs au recoupement de la propriété estimés à 5 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 96 €, d'une parcelle de terrain de 96 mètres carrés, appartenant à madame Nicole Viallet, cadastrée sous le numéro 37 de la section BH et située chemin Finat Duclos à Tassin la Demi Lune, et nécessaire à l'élargissement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2164, le 28 juin 2010 pour la somme de 1372 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 96 € correspondant au prix de l'acquisition et de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Le montant des travaux estimés à 5 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.